

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24.10.02 Convocation du 16.10.2002

Compte rendu affiché le 28 octobre 2002

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : MODIFICATION DES STATUTS
du SIGERLY.**

Présents :

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	20
votants	27

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, MM. GONDELAUD,
GOSSET, Mme PERRIN, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT,
Mme LABASOR.

Absents représentés :

M. MEYER par M. POINT - Mme MARMONIER par Mlle VEYRIER - Mme
ZUILI par Mme GLATARD - Mme DURAND par Mme PERRIN - M.
CHRETIN par M. GONDELAUD - Mme DESVIGNES par Mme
BROSSARD - M. MACHURAT par Mme LABASOR

Absents excusés :

Mme BERRA et M. FERNANDES.

Monsieur le Maire-Adjoint délégué fait part au Conseil Municipal de la notification, le 11 octobre 2002, par le S.I.G.E.R.Ly, conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, de la délibération relative à l'adoption de la modification de ses statuts par le Comité du SIGERLY, lors de son assemblée générale du 9 octobre 2002.

Ce même article L 5211-20 prévoit que le Conseil Municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée.

Monsieur le Maire-Adjoint précise que la modification des statuts du SIGERLY découle de la décision du Comité Syndical du SYDER, auquel adhère le SIGERLY, et approuvant sur demande de celui-ci, son retrait du SYDER. Elle a pour but, tirant les conséquences de ce retrait, de transformer le SIGERLY en syndicat à la carte, d'étendre ses compétences et de changer la dénomination du syndicat qui devient le **Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise**. Cette dénomination permettra au SIGERLY de gérer des compétences nouvelles dans un cadre légal et réglementaire.

Monsieur l'Adjoint délégué donne lecture des statuts modifiés annexée à la délibération du 9 octobre 2002 du Comité SIGERLY, et soumet la modification des statuts du SIGERLY au vote du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du SIGERLY adoptés lors de la réunion du 9 octobre 2002,
- Considérant l'intérêt de l'adoption des statuts permettant au SIGERLY un bon fonctionnement,
- **Se prononce favorablement sur la modification envisagée des statuts du SIGERLY, et adhère en conséquence aux statuts adoptés lors de l'assemblée générale du 09.10.2002,**
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 24 octobre 2002

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire

compte tenu - de la transmission en Préfecture le 19 novembre 2002
- de la publication le 20 novembre 2002
Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 19 novembre 2002